

Accueil de groupes privés au sein des hébergements touristiques Protocole pour une reprise des activités pour l'été 2021

Introduction

L'évolution favorable de la vaccination et des chiffres de contamination en Belgique permettent aujourd'hui d'ouvrir des perspectives de reprise dans le cadre de la mise en œuvre progressive du Plan été et des modalités pour des voyages libres et sûrs cet été.

Ces évolutions et recommandations permettent la reprise des activités de groupes privés avec nuitées au sein des hébergements touristiques en fonction de leur capacité.

Il convient cependant de rappeler que la prudence reste de mise et que ces rassemblements de groupes privés dans un cadre spécifique ne peuvent s'envisager que moyennant l'application de mesures et de recommandations claires.

Le protocole pour l'accueil de groupes privés au sein des hébergements touristiques vient en complément des mesures et recommandations reprises dans le Guide de bonnes pratiques sanitaires à l'usage des opérateurs touristiques.

Le pré-testing reste très fortement recommandé.

1. Contexte

Il est important que tous les participants sachent bien quelles mesures s'appliquent à l'offre pendant l'été, ce que cela signifie pour eux et le groupe accueilli.

La communication avant le séjour, mais aussi pendant et après, sera donc très importante.

Dans le cadre d'accueil de groupe au sein d'un hébergement touristique, une information claire concernant les mesures applicables en amont sera systématiquement transmise. Cette information sera soutenue par un affichage des normes en vigueur au sein de l'hébergement.

Le gestionnaire de l'hébergement mettra en place les mesures sanitaires nécessaires pour garantir la sécurité des participants conformément aux recommandations du Guide de bonnes pratiques sanitaires à l'usage des opérateurs touristiques.

Le présent protocole s'applique obligatoirement aux hébergements touristiques d'une capacité supérieure à quinze personnes et est recommandé pour les hébergements touristiques d'une capacité d'accueil jusqu'à quinze personnes.

2. Référent COVID

A l'instar de ce qui est mis en place pour l'accueil de groupes organisés avec nuitées, les groupes privés désignent un « référent COVID ». C'est la personne qui accepte la responsabilité de veiller à traduire et implémenter les mesures générales de prévention. Il veille à la bonne information de chacun et au respect des mesures par le groupe.

3. Gestionnaires d'hébergements touristiques

Le gestionnaire de l'hébergement touristique veille à communiquer en amont du séjour les informations et normes à respecter au cours du séjour.

Cette information fera l'objet d'un rappel lors de l'accueil du groupe en début de séjour ainsi que d'un affichage clair et visible au sein de l'établissement.

Cette information reprendra au minimum :

- Le rappel des recommandations générales traduites sous forme des « 6 règles d'or » ;
- Le rappel des recommandations applicables en matière de ventilation des locaux ;
- Le rappel des 10 astuces pour profiter de l'été en sécurité (accessibles via <https://centredecrise.be> ou www.info-coronavirus.be)

Le gestionnaire demandera de déterminer en amont du séjour un « référent COVID » au sein de chaque groupe dont les coordonnées seront communiquées en amont du séjour.

Le gestionnaire demandera la liste des participants ainsi que de leurs coordonnées qui seront conservées pour une période de 14 jours maximum afin de pouvoir informer les visiteurs dans le cas où un des membres du groupe est déclaré positif à la Covid-19 dans ce délai.

Pour les hébergements prévoyant un service de repas, ceux-ci peuvent être pris en intérieur mais le plein air est à privilégier dans la mesure du possible.

4. Les 6 règles d'or

Ceci est un rappel général des recommandations faites à l'ensemble de la population, à savoir :

6 règles d'or



Respectez les règles d'hygiène



Pratiquez vos activités de préférence à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1m50)



Limitez vos contacts rapprochés



Suivez les règles sur les rassemblements

Ces 6 règles d'or feront notamment l'objet de l'affichage au sein des hébergements touristiques.

5. Ventilation des locaux

En application des recommandations élaborées par la Task Force Ventilation du Commissariat Corona pour la mise en oeuvre pratique et le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gestionnaire de l'hébergement veille à l'affichage clair des recommandations de base en la matière.

Le « référent COVID » veille à la bonne application de ces recommandations.

Recommandation de base :

Ouvrez les fenêtres et/ou les portes extérieures le plus régulièrement possible. L'ouverture des fenêtres ou des portes extérieures contribue à une meilleure ventilation et doit donc être utilisée. De cette façon vous créez un flux d'air frais. Si ces ouvertures sont relativement grandes par rapport à la taille des pièces, il n'y aura qu'un faible risque de concentrations de CO2 trop élevées.

L'ouverture permanente des fenêtres et/ou des portes extérieures est la solution la plus efficace. Cette solution sera privilégiée autant que possible.

6. Organisation au sein d'un groupe











Le groupe accueilli constitue une bulle.

A l'intérieur de la bulle, la distanciation physique et le port du masque ne sont pas obligatoire.

Chacun des membres de la bulle, sous la vigilance du « référent covid », veille à la bonne application des normes précitées et des « 10 astuces pour profiter de l'été en sécurité » communiquées par le Comité de concertation du 4 juin 2021 :

COMITÉ DE CONCERTATION 04.06.2021

10 ASTUCES POUR PROFITER DE L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ

- | | |
|--|---|
|  1 FAITES-VOUS VACCINER
Plus il y aura de vaccinés,
plus nous serons en sécurité. |  6 EN PETIT COMITÉ
Se réunir à cinq est plus sûr qu'à cinquante. |
|  2 LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT
Et suivez aussi les autres règles d'hygiène
par exemple quand vous toussiez ou éternuez. |  7 TOUT VOTRE GROUPE VACCINÉ ?
Vous pourrez alors vous passer du masque. |
|  3 MALADE ? DES SYMPTÔMES ?
Restez chez vous et contactez votre médecin. |  8 AÉREZ ET VENTILEZ VOS INTÉRIEURS
Pour éviter la formation d'un
nuage viral à l'intérieur. |
|  4 FAITES-VOUS TESTER
Si vous n'êtes pas encore vacciné.
Les autotests sont disponibles en pharmacie. |  9 GARDEZ VOS DISTANCES
Gardez une distance de 1,5 mètre jusqu'à ce que
tout le monde ait été vacciné, c'est plus prudent. |
|  5 PRIVILÉGIEZ LE PLEIN AIR
Car dehors, c'est plus sûr. |  10 MÊME EN VOYAGE, RESTEZ PRUDENT
Téléchargez le certificat Covid numérique, la corona-
app et informez-vous sur les règles sur place. |

Ces « 10 astuces pour profiter de l'été » feront notamment l'objet de l'affichage au sein des hébergements touristiques.

7. Recommandations générales

Les recommandations générales suivantes restent d'application :

- Favoriser le paiement à distance.
- Privilégier le paiement par carte bancaire, si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
- Favoriser le retour d'expérience de vos visiteurs par voie électronique après la visite pour la récolte de pistes d'amélioration éventuelles (se conformer à la réglementation RGPD).
- Inviter les visiteurs à ne pas jeter leurs masques et mouchoirs usagés ailleurs que dans les poubelles à ordures ménagères de votre établissement. Prévoir un nombre suffisant de poubelles (avec couvercle automatique ou à pédale).
- Nettoyer régulièrement les espaces et équipements. Le nettoyage préalable améliore l'efficacité de la désinfection.
- Les hébergements peuvent autoriser l'accès aux clients à leur piscine, saunas, jacuzzis, hammams et bains de vapeur dans le respect des mesures en vigueur.
- Fixer des heures d'arrivée et de départ afin d'échelonner les départs et arrivées des visiteurs et permettre le nettoyage et la ventilation suffisante de l'hébergement.